



Orléans le 14 mars 2006

Monsieur Le secrétaire général de l'union départementale,

Comme vous le savez, le Conseil Régional du Centre est sollicité par des entreprises pour qu'il les accompagne dans leur projet de création, de développement ou de recrutement de personnel. Ce soutien, quand il est décidé, se caractérise par l'octroi de subventions et/ou d'avances remboursables.

En décembre 2001, l'entreprise JOSKIN installée sur le site du Subdray à Bourges pour la production de bennes basculantes (matériel agricole) a bénéficié d'une avance remboursable et de subventions pour un montant de 600 000€. Cette entreprise s'était engagée sur la construction d'un bâtiment de 17 900 m² et à concourir au développement économique de la région Centre en réalisant un programme de création de 102 emplois en CDI.

Nous avons constaté que cette entreprise ne tenait pas ses engagements, avait licencié du personnel et menait un acharnement anti-syndical.

De ce fait la majorité de gauche de la Région Centre a décidé lors de la Commission Permanente du 10 mars 2006, d'exiger de JOSKIN le remboursement de la part versée sous forme de subvention au prorata des emplois non créés. Celle-ci devra ainsi procéder au remboursement de la somme de 273 510€.

Comme vous pouvez le constater, le dispositif mis en place au Conseil Régional du Centre, à l'initiative du groupe des élus régionaux communistes, est d'une utilité importante.

Enfin notre collectivité s'est engagée dans la mise en œuvre d'un schéma régional de développement économique et social, votée en session plénière de décembre 2005.

Dans celles-ci, la question des aides économiques aux entreprises a été rediscutée, notamment du fait de la mobilisation des élus régionaux communistes et grâce à l'intervention et aux propositions portées par le mouvement syndical associé à la mise au point du SRDES, et sera améliorée dans le sens des modifications suivantes :

- Les aides économiques seront abordées au travers d'une approche plus large intégrant le social et l'environnemental.

Cela permettra de mieux poser la question de la responsabilité des entreprises sur leur territoire d'implantation.

- Les critères mis en avant auront pour but de soutenir l'emploi durable, la promotion sociale par la formation, de promouvoir l'égalité des chances, de concourir à l'amélioration des conditions de travail, de promouvoir les technologies propres et sobres ... pour ne citer que les critères les plus importants.

De plus l'engagement suivant a, également, été pris lors de cette session du Conseil Régional :

- Dans le processus d'instruction des aides, les coordonnées des représentants des salariés (comité d'entreprise ou délégués du personnel) devront être fournies afin qu'ils puissent être informés de l'attribution d'une aide à l'entreprise concernée.

- En cas d'aide à la formation, l'avis des représentants des salariés sera requis en ce qui concerne le plan de formation.

Sachant tout l'intérêt que vous portez au suivi de ce dossier, nous restons à votre disposition pour d'éventuels compléments d'information.

Vous pouvez, bien entendu, faire connaître ce courrier à vos adhérents.

Sachant compter sur votre engagement, veuillez accepter, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de nos sentiments solidaires et dévoués.

Jean-Claude DELANOUE,
Conseiller régional,
Président de la commission économique.

François DUMON,
Vice-président du Conseil Régional.